



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires
culturelles Hauts-de-France

Appel à candidatures

Circulations, un dispositif de résidence d'artistes soutenu par la DRAC Hauts de France

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture Santé Handicap

Proposition d'une résidence d'artiste lancée en direction d'un artiste ou d'une compagnie dans tous domaines d'expressions artistiques, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine interrogent les notions du rire au bénéfice des publics et des professionnels du centre L'ESPOIR sur la période entre janvier et décembre 2023

Date limite de dépôt de candidatures : 10 octobre 2022

Qu'est-ce qu'une résidence Circulations ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein, pendant 5 semaines.

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique et entièrement consacrées aux professionnels, aux patients, aux résidents et usagers ainsi qu'aux familles et visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possible.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, inter-services, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont

la finalité ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, le Centre L'ESPOIR souhaite mettre en place une présence artistique.

Les objectifs de la résidence :

Il est donc recherché, via cette proposition, **un(e) artiste professionnel(le)** dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **du rire et de sa perception**

Cette thématique a été imaginée par le comité de pilotage :

Le rire est nécessairement humain et permet une attitude détachée, une distance émotionnelle.

Pour comprendre le rire, il nous faut le remettre dans son environnement naturel, qui est la société, et surtout, nous devons déterminer son utilité, qui est sociale (...). Le rire doit répondre à certaines exigences de la vie en commun. Il doit avoir une signification sociale.

Tout comme le sourire qui, même s'il se devine sous le masque, nous reste essentiel.

L'effet de surprise de la présence artistique amène une part de joie et l'accessibilité à la démarche de création artistique y participe. L'humour, c'est aussi la poésie, l'imaginaire, la fantaisie, le rêve que les équipes et membres du personnel du centre L'ESPOIR veulent retrouver aux travers de cette action.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de **5 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **janvier et décembre 2023**

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un(e) coordinateur(ice) général(e) ;
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget disponible pour cette présence artistique (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de 7 500 € (1 500 € / semaine) Ce budget sera versé directement aux artistes par la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement.

Une partie des frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas le midi les jours de présence, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'établissement sur accord explicite préalable, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat. L'hébergement ne peut pas être pris en compte par notre établissement.

Au regard du contexte sanitaire actuel, les artistes respecteront les mesures définies par l'Etat sur le territoire concerné et consultables sur le site du ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/COVID-19-questions-reponses-du-ministere-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadre-general-des-activites-et-questions-reponses?step=290272>. Ils respecteront également les mesures susceptibles d'être mises en place par les établissements en raison de la situation sanitaire.

De manière préventive, les artistes concevront leurs projets afin de leur assurer une souplesse leur permettant de s'adapter au maximum en cas de restrictions sanitaires.

Contexte

Le centre l'ESPOIR est un centre de rééducation qui s'adresse aux patients souffrant d'affections du système nerveux ou de l'appareil locomoteur. L'établissement dispose de 120 lits en hospitalisation complète et de 50 places en hôpital de jour. Il est affilié à la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP). L'établissement à but non lucratif est géré par une Association Loi 1901. Il est situé à Hellemmes au cœur de la métropole Lilloise et a ouvert le 25 novembre 1985.

Le processus de réadaptation vise à prendre en charge des patients afin d'éviter l'apparition de déficiences liées à leur pathologie (notamment suite à des traumatismes entraînant une invalidité partielle). Le but est également d'améliorer l'autonomie et donc la qualité de vie des patients. Plusieurs professionnels de santé sont impliqués dans la rééducation fonctionnelle, celle-ci faisant appel aux compétences des kinésithérapeutes, des médecins de médecine physique, des ergothérapeutes, des prothésistes, etc. et dans la réinsertion professionnelle des patients par l'action de l'association Comète (accompagne des patients, dès la phase d'hospitalisation, dans la construction d'un projet professionnel compatible avec leur état de santé).

La présence artistique concerne l'ensemble des usagers du centre l'Espoir :

- les professionnels : psychologue, diététicien, orthophoniste, informaticien, responsable administratif, secrétaire médicale, cadre de santé, infirmier, aide-soignant, agent de sécurité, cuisinier, agent de maintenance, agent de nettoyage, etc ;
- les patients, les familles et les visiteurs.

Tous les pôles, tous les services, tous les lieux du centre sont concernés :

- les services de soins de l'hôpital de jour et de l'hôpital complet (étage) ;
- le plateau technique ;
- les services thérapeutiques : ergothérapie, kinésithérapie, orthophonie, balnéothérapie, salle de sport, etc.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 10 octobre 2022 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) à l'adresse suivante : sylvain.pistone@centre-espoir.com et laetitia.prevast@culture.gouv.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : Centre-l'Espoir-AAC Circulations-2023

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le **17 octobre 2022**.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Sylvain Pistone, médiateur culturel et coordinateur du projet ;
- Béatrice Coulier, directrice des soins ;
- Aurélie Pecqueraux, directrice des fonctions transversales ;
- Adélaïde Réant, aide-soignante et aide aux repas ;
- Sihame Louizi, Assistante Sociale.
- Yves Martin, Neuropsychologue.
- Florent Tintillier, Prof APA Activités physiques adaptées)

En qualité de membres invités :

-Alice Gradel, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts de France.

-Christina Assimakis et Marie Andreassian, coordinatrices du B.I.P Arts & Santé Hauts de France.